

LE HANDICAP DANS L'ENTREPRISE : TOUS CONCERNÉS

FAIRE ÉVOLUER LE REGARD DE CHACUN SUR LE HANDICAP

Dassault Aviation est une entreprise pionnière en matière d'insertion des personnes en situation de handicap. Les actions, menées depuis de nombreuses années, pour sensibiliser les salariés et les managers sur ce sujet ont permis de franchir un cap important en 2011. Nous avons atteint un taux de salariés déclarés handicapés supérieur à 6% (obligation légale) dans tous les établissements.

Afin de maintenir la dynamique engagée, Dassault Aviation et les organisations syndicales ont signé, à l'unanimité, un nouvel accord triennal pour les années 2015 à 2017.

Les moyens, une nouvelle fois mis en œuvre, donnent à chaque collaborateur reconnu handicapé la possibilité d'être accompagné dans son quotidien. Cette volonté est le reflet d'une culture fondée sur la solidarité, le respect mutuel et la diversité.

Co-fondatrice de l'association Hanvol destinée à favoriser la formation et l'intégration de personnes en situation de handicap dans le monde de l'aéronautique, notre Société entend faire mieux connaître ses actions afin que toutes les compétences puissent s'exprimer sans restriction et participer ainsi à sa réussite.

Chacun d'entre vous peut et doit contribuer à la mise en œuvre de cette politique ambitieuse.

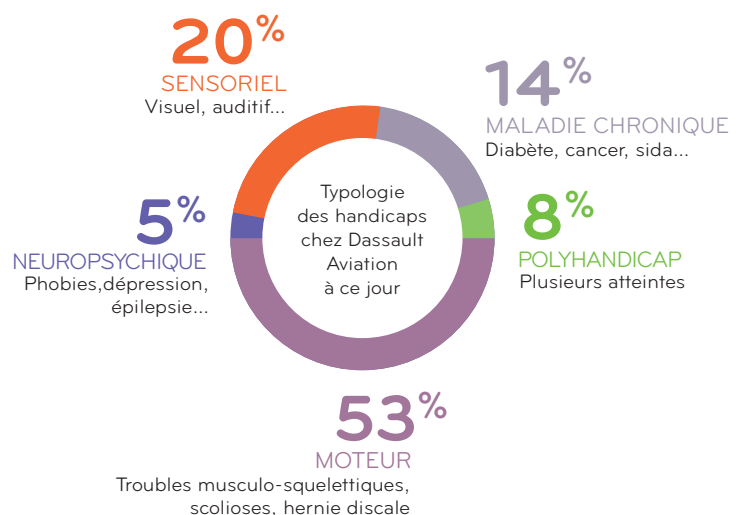
YVES PETIT
Directeur des ressources humaines

LE HANDICAP UNE MULTITUDE DE RÉALITÉS

La France compte
2,5
millions
de travailleurs
handicapés⁽¹⁾

Seulement 15% des personnes handicapées sont atteintes d'un handicap de naissance. Il faut savoir que la majorité des personnes ayant été reconnues handicapées le sont devenues au cours de leur vie.

Le handicap est souvent beaucoup plus large que ce que l'on imagine. La MDPH⁽²⁾ considère à titre d'exemples que les déficiences visuelles, auditives et motrices sont des facteurs de handicap, de même que les maladies de la peau, chroniques, musculaires, neurologiques, cardiaques, respiratoires, infectieuses ou encore les phobies.



LE
SAVIEZ
VOUS



Un actif sur deux connaîtra une situation de handicap au cours de sa carrière. Les situations de handicap sont souvent temporaires.

(1) Source : www.travail-emploi.gouv.fr - (2) Maison Départementale des Personnes Handicapées

DÉCLARER VOTRE HANDICAP, C'EST POUVOIR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Dans
85%
des cas
le handicap n'est
pas visible

Quel intérêt ?

Être reconnu comme travailleur handicapé permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, destiné à faciliter votre quotidien et votre évolution professionnelle.

Comment être reconnu ?

Il s'agit d'une initiative personnelle. Si vous souhaitez engager une démarche, le service ressources humaines, le médecin du travail ou l'assistance sociale de votre établissement peuvent vous accueillir en toute confidentialité. Ils vous accompagneront dans vos démarches de reconnaissance de votre handicap ou de son renouvellement.



Caroline est sourde
mais elle s'y entend
dans son métier

LE
SAVIEZ
VOUS



Pour faciliter ces démarches, une autorisation d'absence d'une journée peut vous être accordée sur justificatif.

DES MESURES CONCRÈTES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS L'ÉVOLUTION DE VOTRE CARRIÈRE

10%
des travailleurs
handicapés
ont besoin
d'un aménagement
de poste



Pierre apporte un nouveau souffle à l'entreprise même si le sien est faible

- Des études ergonomiques pour l'aménagement spécifique de votre poste de travail (casques, écrans, mobiliers ergonomiques, modifications de bâtis) et des locaux.
- Des formations spécifiques à l'utilisation de logiciels comme la synthèse vocale, le zoom texte, etc.
- Des aides financières pour bénéficier notamment de prothèses auditives, de chaussures et semelle orthopédiques ou bien encore pour réaliser des travaux d'accessibilité et de modification de votre logement, adapter votre véhicule ou vos trajets domicile/entreprise.
- Un aménagement de vos horaires.
- Des formations et des aides à la reconversion.
- Un suivi médical renforcé.

LE SAVIEZ VOUS



Si votre conjoint ou l'un de vos enfants à charge est reconnu handicapé, vous pouvez bénéficier d'une adaptation de vos horaires et d'une autorisation d'absence de deux jours par an.

TOUS IMPLIQUÉS FACE AU HANDICAP

87%

des salariés trouvent enrichissante la présence de collègues handicapés

Au quotidien, des interlocuteurs sont à votre écoute.

- Responsable hiérarchique
- Responsable ressources humaines
- Médecin du travail
- Assistante sociale
- Membres de la commission locale et du comité de pilotage Cap Avenir (liste disponible auprès du service ressources humaines ou sur le site Cap Avenir).



Nina a l'œil sur ses fichiers même si sa vue lui fait défaut

LE
SAVIEZ
VOUS



Communiquer sur le handicap, c'est instaurer un dialogue, par des actions de communication et de sensibilisation envers les salariés et les managers.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

545

de nos collaborateurs ont déjà choisi de se déclarer travailleur handicapé

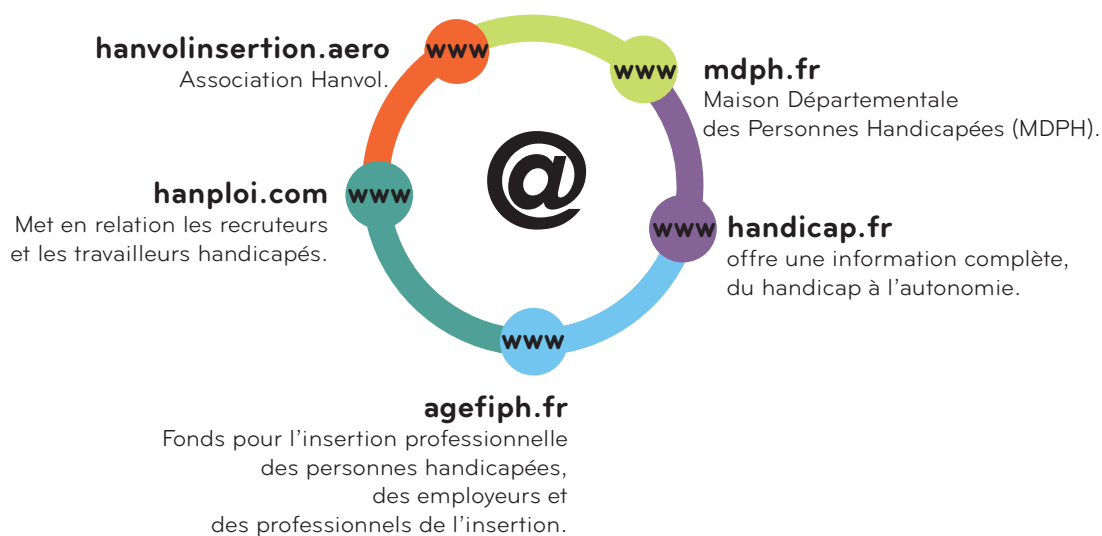
Nos accords d'entreprise sont disponibles sur l'intranet société.

- Accord d'entreprise relatif à l'emploi et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap du 17/06/2014.
- Accord d'entreprise en faveur de l'emploi des seniors du 9/10/2009.



Michel est le pilier de son équipe même si son dos est déformé

Des sites dédiés



Dassault Aviation

Direction des ressources humaines
78, quai Marcel Dassault Cedex 300
92552 Saint-Cloud Cedex
Tél. : 01 47 11 40 00